

**225C0596**  
FR0000120404-FS0276

3 avril 2025

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

ACCOR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> avril 2025, la société Parvus Asset Management Europe Limited<sup>1</sup> (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR et ne plus détenir, pour le compte desdits clients et fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte du transfert, par le déclarant, de son activité de gestion d'investissement à la société Parvus Asset Management Jersey Limited.

2. Par le même courrier, la société Parvus Asset Management Jersey Limited<sup>1</sup> (Second Floor, No. 4 The Forum, Grenville Street, St Helier, JE2 4UF, Jersey, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 24 342 798 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 8,60% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte du transfert, par la société Parvus Asset Management Europe Limited, de son activité de gestion d'investissement au profit du déclarant.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 24 342 798 actions ACCOR (prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) dont :

- 3 997 645 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions ACCOR et exerçables jusqu'au 3 novembre 2025 ; et
- 20 345 153 actions ACCOR résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions ACCOR et exerçables jusqu'au 3 mars 2027.

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 243 667 720 actions représentant 283 156 373 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.